

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS HYDRIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le Programme décennal de dragage d'entretien au port de  
Gros-Cacouna sur le territoire de la municipalité de Cacouna  
par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie**

**Dossier 3211-02-329**

**Le 10 juillet 2024**

***Environnement,  
Lutte contre  
les changements  
climatiques,  
Faune et Parcs***

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) (ci-après *Loi*).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2022-02-18	Réception de l'avis de projet
2022-02-28	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2022-03-09 au 2022-04-08	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2022-04-13	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2023-03-03	Réception de l'étude d'impact
2023-03-03	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2023-05-12	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-05-09	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-06-27	Transmission à l'initiateur de projet du document d'engagements issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-07-05	Réception des engagements pris par l'initiateur de projet

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

La SPBSG désire mettre en place un programme décennal de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna (ci-après *Programme*). Faisant partie de la zone industrialo-portuaire, ce port en eaux profondes ouvert à l'année joue un rôle important dans le développement commercial et économique régional avec des activités qui visent principalement le transbordement de marchandises. Afin de pouvoir maintenir ses activités, le secteur doit être dragué régulièrement afin de maintenir des profondeurs sécuritaires pour la navigation, soit de 8,0 m dans le secteur du havre et de 10,2 m au poste à quai. En plus des enjeux de sécurité et des effets de la marée, le manque de profondeur a un impact sur la capacité de chargement des navires venant accoster au port.

Les travaux de dragage envisagés seront effectués par une drague mécanique ou hydraulique selon la disponibilité des équipements. La première option retenue pour la gestion des sédiments dragués est le rejet en eaux libres sur un site situé à environ 6 km au sud-ouest du quai. Advenant le cas où les campagnes de caractérisation futures montrent que la contamination des sédiments dépasse les seuils des critères de qualité pour permettre le rejet en eau libre, la gestion de ceux-ci devra être effectuée en milieu terrestre.

Bien que les volumes à draguer à l'intérieur du gabarit soient évalués à 415 000 m<sup>3</sup>, les budgets disponibles pour le Programme permettront de draguer environ 60 000 m<sup>3</sup> tous les trois ans. Les zones priorisées seront celles nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation au sein du port. Le Programme vise la réalisation des dragages nécessaires en automne, et ce, durant la période de 2025 à 2034.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent;
- Environnement et Changement climatique Canada, Direction de l'activités de protection de l'environnement – Québec;
- Transport Canada, Direction des eaux navigables;
- Pêches et Océans Canada, Direction de la protection du poisson et de son habitat – Québec;
- le ministère de la Sécurité publique, direction régionale du Bas-Saint-Laurent;
- la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent;
- la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
- la Direction principale des espèces menacées – Espèces floristiques menacées ou vulnérables et Espèces floristiques exotiques envahissantes;
- la Direction principale des aires protégées;
- la Direction principale de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction de l'adaptation aux changements climatiques;
- le Centre d'expertise en analyse environnementale.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Rapport principal*, par Tetra Tech QI inc., février 2023, 242 pages, 35 tableaux, 3 photos, 23 figures et 13 cartes;
- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Annexes*, par Tetra Tech QI inc., février 2023, 840 pages et 15 annexes;
- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Données confidentielles – Localisation des espèces menacées ou vulnérables*, par Tetra Tech QI inc., février 2023, 3 pages;
- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Addenda – Réponses aux questions et commentaires – Volume 1*, par Tetra Tech QI inc., avril 2024, 830 pages et 7 annexes;
- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Addenda – Réponses aux questions et commentaires – Volume 2*, par Tetra Tech QI inc., avril 2024, 584 pages et 4 annexes;
- SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE. *Étude d'impact environnemental – Programme décennal de dragage d'entretien du port de Gros-Cacouna – Réponses à la demande d'engagements et d'informations complémentaires*, par Tetra Tech QI inc., juillet 2024, 21 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier réalisée en collaboration avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 28 février 2022. À noter que certains éléments contenus dans les avis d'Environnement et Changement climatique Canada, Direction de l'activités de protection de l'environnement – Québec et la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent relèvent de l'étape de l'analyse environnementale et seront pris en compte à ce moment.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

**RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.



**Gabrielle Gosselin**, Géographe, M. Sc.  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques

  
2024-07-10

**Vincent Villeneuve**, Biologiste, M. Sc.  
Chargé de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques